

# Commune de Gellainville

## AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Gellainville

Par arrêté n°84-2025 en date du 8 décembre 2025, Monsieur le Maire de Gellainville a décidé l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n°13-2026 en date du 29 janvier 2026, Monsieur le Maire a décidé de prolonger la durée de l'enquête publique, afin d'assurer la bonne information du public, suite à la mise en ligne tardive des avis des personnes publiques associées et à l'ajout d'une précision sur les pages de garde du dossier d'enquête publique.

**Initialement ouverte du jeudi 08 janvier 2026 (9h00) au lundi 09 février 2026 (17h00), l'enquête publique est donc prolongée jusqu'au mardi 24 février 2026 (17h00).**

**Monsieur François CHAGOT**, désigné commissaire enquêteur par décision n°E25000200/45 du Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans du 13 novembre 2025, se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations, à la mairie de Gellainville :

- Jeudi 08 janvier 2026 de 9 heures à 12 heures ;
- Samedi 24 janvier 2026 de 9 heures à 12 heures ;
- Lundi 09 février 2026 de 14 heures à 17 heures ;
- **Permanence supplémentaire : Mardi 24 février 2026 de 14 heures à 17 heures.**

L'ensemble des pièces **du dossier d'enquête publique** du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gellainville est consultable :

- **en version informatique** sur le site internet de la commune de Gellainville à l'adresse suivante : [www.bonville-gellainville.fr](http://www.bonville-gellainville.fr) ;
- **en version papier** à la mairie de Gellainville, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête papier**, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- **par voie postale** en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Gellainville - 273, rue de la mairie – Bonville - 28 630 GELLAINVILLE, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [enquete.plu@mairie-gellainville.fr](mailto:enquete.plu@mairie-gellainville.fr)

L'ensemble des observations et propositions écrites, parvenues par voie postale et courriel, seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Gellainville et sur son site internet à l'adresse suivante : [www.bonville-gellainville.fr](http://www.bonville-gellainville.fr) et pendant un an.

Au terme de la procédure d'enquête publique, le Conseil municipal de Gellainville se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.